

# Gourrier de Tourcoing

## JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

**ABONNEMENTS** 6 mois . . . . . fr. 2.50  
un an . . . . . fr. 5.00  
Départements et Etranger: le port en sus

**Rédaction & Administration**  
115, Rue de Renais, TOURCOING

**INSERCTIONS** Annonces . . . la ligne, 15 cent  
Réclames . . . id. . . . 40 cent  
Demandes d'emploi: id. . . 40 cent

### LA REFORME ELECTORALE

La défunte Chambre, avant d'entrer en agonie, eut un accès de vertu. Non-seulement elle voulut assurer l'indépendance et la sincérité du vote de l'électeur, mais elle voulut aussi, par l'adoption du scrutin de liste, amener la représentation proportionnelle, son corollaire logique, permettre la représentation équitable des minorités et, en laissant à chaque élément numérique de scrutin sa valeur absolue, traduire, dans la composition de la Chambre, par une proportion aussi exacte que possible, la proportion des partis dans le pays.

Par 370 voix contre 169, elle se prononça en faveur de la discussion du scrutin de liste et, par 365 voix contre 135, elle déclara de discuter en même temps la question de la représentation proportionnelle.

Ce dernier vote eût une physionomie assez curieuse. Tandis qu'une fraction du parti socialiste, M. Jaurès en tête, confondait ses suffrages avec ceux de l'opposition pour appuyer la motion favorable à la représentation proportionnelle, plusieurs autres députés collectivistes, la plupart des radicaux-socialistes et des radicaux se déclarèrent hostiles à la réforme électorale.

Tout a été dit, et depuis longtemps, sur les mérites et les défauts respectifs du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement. Les anciens chefs du parti républicain, Gambetta, Ferry, Floquet, Goblet, Waldeck-Rousseau étaient partisans résolus du scrutin de liste et si, après l'expérience de 1885, on est revenu, en 1889, au scrutin d'arrondissement, c'est à titre d'expédient politique.

Depuis, le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, a successivement recueilli les adhésions des hommes les plus considérables et des partis les plus opposés.

Déjà, à l'Assemblée de Versailles, Edgard Quinet, partisan de la représentation proportionnelle, disait avec toute la largeur de vue de son lumineux esprit: « Il ne suffit pas de proclamer le suffrage universel pour qu'il devienne un *fait luxu*, pour qu'il soit l'écho, les voix, l'expression rigoureusement exacte de la société. Si l'on veut que le suffrage universel soit tout ce qu'il peut-être, il faut qu'il soit fait à l'image de la nation. »

N'est-il pas, en effet, contre la logique et contre l'équité qu'une seule unité en plus assure à un parti la représentation exclusive de sa circonscription ou d'un département, tandis que la *moitié moins* un des électeurs est déchu de tout droit à être représenté au chapitre ?

M. Jaurès avait raison, devant la Chambre, des formules saisissantes pour caractériser les différents modes de scrutin et de la vertu du correctif de la représentation proportionnelle: « Celui-ci tuera celui-là », disait-il du scrutin d'arrondissement; « Ceux-ci tuent ceux-là », formule du scrutin de liste; « C'est-ci et c'est-là auront leur juste part », formule du scrutin de liste aménagé par la représentation proportionnelle.

Il montrait, avec l'application de la représentation proportionnelle, le scrutin de liste débarrassant les luttes de programmes et d'idées des questions de personnes qui les envahissent et qui les faussent. Grâce à elle, on éviterait jusqu'à l'apparence de la

confusion politique, chaque parti gardant sa physionomie propre, produisant son idée tout pure et mourant sa force exacte dans le pays.

Cet idéal des partis à l'égard de programmes nets et tranchés, il le présente avec tant de relief que les ébauches sourdes du radicalisme prirent peur, votèrent, comme on a vu, contre la prise en considération de la motion tendant à instituer le scrutin de liste avec représentation proportionnelle et à empêcher, tout projet de réforme électorale de prendre rang au temps utile à l'ordre du jour, et c'est ainsi que la Chambre, après avoir méconnaissu son désir de réformer son régime électoral et de garantir l'indépendance du scrutin, se sépara sans l'avoir réalisé.

Les politiciens roubards du radicalisme avaient eu, comme on dit, le nez creux ou entrèrent des projets qui leur auraient empêchés de profiter de tous les avantages de la candidature officielle et qui aurait écarté cette confusion des conditions du second tour grâce à laquelle, au contraire, il leur a été permis de capter, au scrutin de ballottage, les suffrages des parties voisines et de se parer de toutes les plumes du paon.

On a établi, pour le département du Nord, et ce serait aussi facile à faire pour tous les départements, le tableau de ce qu'aurait été la députation en lui appliquant le principe de la représentation proportionnelle après le premier tour de scrutin, car le scrutin proportionnel supprime le ballottage. Actuellement, la députation du Nord est ainsi composée: 8 socialistes, 7 radicaux, 6 libéraux, 2 progressistes. Les radicaux n'y ont pas favorisés, mais on va voir qu'ils ont encore des plumes du voisin.

En effet, le scrutin du 6 Mai avait donné:

115 897 voix aux socialistes ;
108 396 — — libéraux ;
108 240 — — radicaux ;
73 029 — — progressistes.

En appliquant, pour la répartition des sièges entre les listes concurrentes, la méthode de proportionnalité suivie en Belgique, la députation du Nord, pour répondre à la vérité du suffrage universel, devait être ainsi composée: socialistes, 6 libéraux, 6 radicaux, 4 progressistes. Avec le régime majoritaire, les socialistes et les radicaux ont eu un de plus qu'équitablement ils ne devraient en revenir; les libéraux ont eu, par hasard, leur compte et les progressistes sont lésés de deux sièges. Quatre voix déplacées dans une députation de 23 membres correspondent à un déplacement de 107 voix dans une Chambre de 590 membres.

La réforme électorale s'impose, sa logique est absolue qu'elle l'imposera à la Chambre nouvelle, comme elle s'est imposée à la précédente. Espérons que ce ne sera pas seulement comme un hommage théorique à la raison et à l'équité.

Mais quelle sera l'heure favorable à sa réalisation par un vote formel et définitif ?

Mieux vaudrait, pour le repos de tous les esprits, que ce soit l'heure actuelle. Cependant les adversaires de la réforme ont un argument tout prêt en faveur de l'ajournement et il n'est pas sans force: de quelle autorité, pourraient-ils se dire, jouerait une Chambre qui continuerait à fonctionner après avoir elle-même déclaré que les conditions du scrutin dont elle est issue sont défectueuses ou tout au moins ne sont pas les meilleures ? L'argument n'est pas nul si la Chambre, après avoir voté la réforme

électorale, se soumettait de son plein gré à la dissolution. Mais on ne rencontre pas deux fois, dans les assemblées législatives, la grande âme de la Constituante se suicidant sur l'autel de la République.

D'ailleurs, le moyen dilatoire, le président du Conseil le lui-même indiqué à la Chambre, qui l'a approuvé, quand il a déclaré, au cours des interpellations sur la politique générale du Gouvernement, qu'il était plus logique d'aborder la réforme administrative avant la réforme électorale.

Georges LAURANCE

### INFORMATIONS

Le Sénat a adopté l'article unique d'un projet de loi relatif à l'application en France des conventions internationales concernant la propriété industrielle. Au cours du débat, M. Doumergue, ministre du commerce, a annoncé que le gouvernement étudie un projet de loi de 1884.

M. Gaudin de Villaine a déposé une proposition de loi qu'il a l'espoir pour but de rétablir le monopole des jeux et profits de l'Etat, le système qui serait une source de revenus de 40 millions. Le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement se pourrait s'occuper à la proposition qui a été mémoriellement renvoyée à la Commission d'initiative.

Le Sénat a pris en considération une proposition de loi de M. Millès-Lacroix tendant à modifier certains articles de la loi de 1871 sur les Conseils généraux (budget et comptes départementaux).

Le Sénat a pris en considération une proposition de loi relative au transfert du ministère des Colonies au pavillon de Flore dans l'immeuble de la rue Oudinot actuellement occupé par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

A l'ordre du jour pour vendredi la loi sur le repos hebdomadaire.

Le débat ouvert sur la politique générale du gouvernement s'est terminé par un vote de confiance par 393 voix contre 88 sur 487 votants:

La Chambre approuvait les déclarations du gouvernement et confiait dans un moment pour réaliser dans le sens le plus large et le plus nettement démocratique les réformes voulues par le pays, passe à l'ordre du jour.

Une enquête sur l'élection de M. Pierre Laroche-Bastard, élu à Montpellier, a été votée par 317 voix contre 224.

La Chambre a renoué toutes les propositions tendant à modifier le mode de nomination de nos grandes commissions.

M. Poincaré a répondu sur le budget, ce soir de la séance de mardi, le projet de budget pour l'exercice 1907.

La distribution du projet imprimé aux lieu de cette session et le gouvernement estime que la Chambre sera à même de nommer, dès la session prochaine, ses Commissions du Budget.

Voici les principales dispositions du projet: « On se trouvera en présence d'une insuffisance d'environ 400 millions résultant soit de la suppression de ressources stérilisées, soit de l'augmentation de dépenses dues à l'application de lois nouvelles, ou au développement des services. »

On a partagé les 400 millions de dépenses en deux catégories: les ones permanentes s'élevant à 150 millions environ, les autres passagères se montant à 250 millions. Pour compenser les premiers, M. Poincaré propose de recourir à l'emprunt; pour les seconds à l'emprunt.

Les 150 millions de ressources permanentes nécessaires sont demandés: « D'abord à une augmentation des droits de succession et de longes lignes, sur toutes les successions, à l'exception de celles inférieures à 10.000 fr. »

Ensuite à une surtaxe sur les salaires, versements et vices de liquidité et à une taxe sur les jeux ministériels; « Puis à une augmentation de 10 % sur le droit de transmission des valeurs mobilières; »

Enfin, à une réduction de la circulation de l'argent qui est en maintenant le privilège des billets de banque à privilèges les autres qui pourraient être.

Quant aux 250 millions de dépenses passagères on y fait face par une émission d'obligation, qui la moitié de la surtaxe des droits de succession, par suite du délit de six mois laissé pour les déclarations, on se commencent l'amortissement des 250 millions d'obligations que lorsque la surtaxe donnera le total des 250 millions qu'on en attend.

Tel est le système à l'aide duquel M. Poincaré compte établir un véritable équilibre.

Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Elysée.

Il est attendu et approuvé les applications

de M. Poincaré sur son projet de budget pour l'exercice de 1907.

Après quoi, le président du Conseil, ministre de la Justice, le ministre des Finances et le ministre des Colonies ont fait signer un décret relatif aux frais entraînés par la dissolution des Congrès provinciaux en exécution de la loi du 1er juillet 1904. Ce décret soude dans le forme des règlements d'administration publique, après avis du conseil du Conseil d'Etat, règlements des évènements faits par le Trésor aux liquidations et les sommes en contrôle de l'Inspection des Finances et de la Cour des Comptes.

Le Conseil a ensuite commencé l'étude des votes et moyens destinés à assurer la réalisation des Caisses de retraites ouvrières.

Il y avait dimanche dans une des présidences Carnot fut annoncés à Lyon Dupuis, chaque matin, les occurrences du regretté président se rendent le 24 juin en Flandres, pour honorer sa mémoire. M. Fallières n'a eu garde de manquer à ce pieux devoir. Il a été reçu par M. M. Sadi, Ernest et François Carnot, fils de la victime de l'anarchie, et par son frère, M. Adolphe Carnot.

Le roi Siowath avait envoyé son Oia à la cérémonie avec une fort belle couronne.

Les débats pour une nouvelle révision du procès Dreyfus se poursuivent à la Cour de Cassation en milieu de l'indifférence publique. M. le procureur général Bonafant poursuit la lecture de son réquisitoire qui pourra être bien affirmé, d'après jusqu'à la fin de la semaine.

Le duc d'Almodovar del Rio, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, qui avait précédé avec tant d'éclat le Collébrado d'Algarra, vient de mourir.

En Russie, même situation révolutionnaire. Les ministres sont bécés chaque fois qu'ils se présentent à la Douma.

Une vive agitation règne dans l'armée, notamment dans la garnison de Saint-Petersbourg et un camp de Krasnod-Selo. Au camp de Russie, un régiment mutin a exigé le commandement des officiers et a blessé plusieurs de ses officiers.

Vendredi, 23 juin, à 8 h. 15 du matin, nous sommes entrés au sé.

L'été commença et le soleil quittant les Gémeaux, entre dans le signe du Cancer. Ce jour-là, l'astre central, comme disent les astronomes — ne descend pas au-dessous de plus de 16° au-dessous de l'horizon. Sa courte absence est remplacée, par suite de la réfraction de ses rayons, par une quantité de lumière suffisante pour faire de cet astre, en milieu de la nuit, les moindres objets. On peut donc dire, en somme, que le jour est continu.

L'été s'écoula la place à l'automne le 23 Septembre, à onze heures vingt-quatre minutes du soir, c'est-à-dire au moment où le soleil sortait du signe du vierge.

La durée de l'été est, en moyenne, de quatre-vingt-trois jours quatre heures, tandis que le printemps dure quatre-vingt-deux jours vingt et une heures, l'automne quatre-vingt-sept jours dix-neuf heures, et l'hiver quatre-vingt-neuf jours.

Dans le calendrier républicain, il comprendrait trois mois: messidor, thermidor, et fructidor.

Le municipalité de Nancy vient d'être officiellement informé que Siowath, roi de Cambodge, arrivera à Nancy le vendredi 6 juillet et y séjournera jusqu'au 8.

Le programme des films qui auront donné à cette occasion a été pas encore arrêté, mais on sait qu'il y aura un grand succès de réception à l'Hôtel de ville et probablement un air de couronnement ou une parade militaire sera donnée sur le plateau de la ville.

La Gazette espagnole qu'une agréable surprise est réservée à Madrid qui fréquentent ont été Trouville, Deppo et Dinard. Nous apprenons en effet, que le roi et la reine d'Espagne ont manifesté l'intention de visiter inconnu nos trois plages normandes en cours de la croisière qu'ils ont l'intention d'entreprendre dans la Manche à bord de leur yacht *Grifido*.

On vient de nous adresser à M. Leclerc le service gratuit de l'Officiel. Après avoir collaboré à un journal, y avoir donné tant de signatures et avoir eu tant d'honneurs!

Une nouvelle qui va augmenter le sympathie de bien des personnes pour l'âge, est occasionnée et intelligent animal et longtemps méconnu: Son âme linguistique constituerait un remède très actif contre la tuberculose!

De moins en moins d'expériences sont le Professeur Lantier et sont commencent à l'Académie des Sciences et quelques autres sociétés de sciences. L'homme est remarquable par la paix, le calme de la France!

La Fontaine n'avait pas prévu ça.

Les opérations du conseil de révision pour les conscrits de la classe 1906 et les ajournés des classes 1904 et 1903 viennent de se terminer. Les ajournés ne sont pas complètement contraindre les ministères de la guerre, mais il y a encore et d'il certains qui se contentent levés sans régime de la loi de deux ans ou supérieur à celui de la classe de 1904.

Pour Paris, le chiffre des vivants est de 250 hommes, fournis par les arrondissements de la Seine. Le nombre de conscrits est de 540 hommes; au total 790 hommes pour le département de la Seine.

### CHRONIQUE LOCALE TOURCOING

#### Que feront-ils??

Les journaux parisiens ont vécu pendant huit jours des discours prononcés à la Chambre par Clémenceau et Jaurès. Ils les ont servis par tranches à leurs lecteurs, et suivent l'étiquette politique dont ils se réclament, ils se sont ingéniés à déterminer que le premier l'emporterait sur le second, et réciproquement.

Ce sont là polémiques pour la galerie, et nous ne sommes pas assez naïfs pour établir entre ces deux farceurs, un point de comparaison, par rapport à leurs convictions intimes.

Par la force des choses, Clémenceau a en la dessus, et il doit cet avantage à sa situation de Ministre de l'Intérieur. Il est évident que si les rôles avaient été renversés, le succès n'aurait pas été autrement que Clémenceau, car les ministères étant solidaires entre eux, il serait difficile de compter avec eux.

Par contre Clémenceau, l'ancien boulangiste, le révolutionnaire (dans le sens le plus béni) par éducation et par tempérament, est adressé à Jaurès les mêmes reproches, avec une fréquence moins verbale, moins méridionale assurément, mais plus insistive et plus mordante.

C'est ce qui nous autorise à dire, que ce sont deux blagueurs, qu'il convient de renvoyer Jaurès à dos, parce qu'il réclame sans conviction son leçon apprise par cœur, et sommes en préalable à l'approbation de leur class respectif.

Nous reconnaissons volontiers que les discours de Clémenceau ont été petits chefs-d'œuvre d'ironie mordante, un plaidoyer peu commode, qui a ses succès portés politiques, ni sociaux.

L'orateur profite tout simplement de ce que le leader socialiste l'a mis sur la sellette, pour cogner avec lui un dialogue qui a duré deux séances, et d'où il n'est sorti que de la vant. Après avoir jugé avec lui, comme le chat avec le souris, il retourne soudainement les griffes, et se défend de vouloir se passer de concours de ses adversaires.

Il va plus loin même, car il ne craint pas que ce concours lui ait été procuré, et il finit par déclarer, avec un aplomb difficile à analyser, que si une rupture survient, il n'en sera pas responsable, parce qu'il n'aura rien fait pour la provoquer.

Congrès qui pourra?

Vaillâ deux adversaires qui se regardent dans les yeux, qui se provoquent mutuellement, qui se portent des coups terribles, et quand l'un d'eux est en quelque sorte hors de combat, son adversaire affirme son honneur qu'il ne lui veut que du bien. Bien plus, il lui fait des excuses, presque des prières, et les gorges se pâment devant cette attitude burlesque!!!

Ces Messieurs se sont payés de belles phrases et c'est tout ce qu'ils détiennent, si ce n'est intellectuellement y ont trouvé leur compte, peut-être dira que *peuple* à tiré quelque profit de ce tournoi littéraire?

De tout voir, il faut conclure que les Radicaux qui sont au pouvoir, feront d'inutiles efforts pour arrêter l'élan des Unités. Ils éprouveront la gamme des amonitions, mais quand ils n'auront plus rien à leur donner, qu'arrivera-t-il?

La question anti-cléricale est presque épuisée, et le Gouvernement a beau agir avec parcimonie, en procédant aux expéditions par petits paquets, il arrivera avant peu au bout de son. Quand le dardier religieux sera épuisé de France, Clémenceau se reconstruira-t-il à scier son latéral socialiste, les propriétaires des mines et des Usines?

That is the question!

NB. —